

MON PREMIER DOSSIER EN CRPC / IPC

Formation pour les avocats déjà inscrits sur les listes du barreau pénal comptabilisée au titre des 12 heures de formation spécifique obligatoire.

Lundi 11 mars de 9h à 11h à l'EFB

1, rue P-A Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux



Animée par :

Séverine DUPUY-BUSSON, avocat à la cour

Plan détaillé :

- Le début de la permanence : les premières démarches (IPC : à l'instruction / CRPC : à P12), l'accueil du client.
- La première étape de la permanence (IPC : l'interrogatoire / CRPC : le passage devant le procureur)
- La seconde étape de la permanence (IPC : le JLD / CRPC : l'audience)

 **INSCRIPTION** - Uniquement en ligne sur le site :
<http://www.efb.fr/formation-continue/>

 Formation financée par le **FIE-PL** (prise en charge collective),
 en déduction de votre budget formation.

NIVEAU
ACQUISITION DES
FONDAMENTAUX

2 heures
validées


fco
Formation
Continue
Obligatoire